

A NOTER DANS VOS AGENDAS

○ Vendredi 14 mai après-midi, samedi 15 et dimanche 16 mai

Exposition florale du Pays du Ruffécois

Parc de l'Abbaye.

Au programme, de nombreuses animations et conférences :

- Vendredi (17h-18h) : Atelier participatif : « Ver de terre au carré ! » le ver de terre, un bon indicateur de la qualité des sols par Catherine DERET (Cycleum Conseil).
- Samedi (10h-11h) : Dans le jardin du gui : Animations et échanges sur la relation insectes plantes sauvages dans le jardin par Bettie VRIGNAUD (Pépinière de la Coudrelle).
- Samedi (15h-16h) : Atelier participatif : « Ver de terre au carré ! ».
- Samedi (16h30-17h30) : Animation : « A l'abri des petites bêtes » par Katia JACQUEL (Les Jardins d'Isis) dans l'auditorium de l'abbaye.
- Dimanche (11h-12h) : « La culture sur lasagnes » par les Jardiniers Volon'Terres de Calitom.
- Dimanche (15h30-16h30) : « Protéger le jardin et la culture sans détruire l'équilibre de la biodiversité » les effets des extraits végétaux sur les insectes par Jean-François LYPHOUT (Association F'ortie'ch).
- Participez à « Questions pour un jardinier » avec de nombreux cadeaux à la clé.

Des animations pour les petits

- Les grosses petites bêtes de la Mère et du Père Cucu : création et mise en scène de sculptures de légumes le vendredi après-midi, le samedi et le dimanche.
- Participez à « Questions pour un jardinier en herbe » avec de nombreux cadeaux à la clé.

Espace « Jardinons au naturel »

- Présence de nombreuses associations : Mémoire Fruitière des Charentes, Société d'Horticulture de la Charente...

○ Vendredi 27 mai - **Fêtes des voisins**

Terrain de football ou à la salle « Casino » en cas de pluie à partir de 19h.

Le comité des fêtes vous invite à venir avec vos voisins autour d'un repas pour un moment de convivialité et de bonne humeur. Pensez à apporter vos couverts, un pique-nique et un dessert à partager.

○ Samedi 28 mai à 16h - **Fête de l'école maternelle** à la salle socio-culturelle.

○ Samedi 11 juin - **Soirée « Théâtre en herbe »** à la salle socio-culturelle à 20h.

○ Samedi 25 juin - **Fête de la musique**

Organisée par le comité des fêtes dans le parc de l'Abbaye (ou salle socio-culturelle en cas de pluie)

○ Mercredi 6 juillet - **Concert « chorale Chante Boixe »** à l'église à 21 heures.

Prochaines ventes de vêtements au profit de l'épicerie solidaire EIDER

○ Jeudi 19 mai 2016 de 13h30 à 18h, salle des fêtes de Tourriers

○ Jeudi 16 juin 2016 de 13h30 à 18h, salle socio-culturelle de Saint Amant de Boixe

○ Mardi 12 juillet 2016 de 13h30 à 18h, salle polyvalente de Mansle

Rappel : le vestiaire fixe est ouvert tous les matins (9h à 12h) sauf le mercredi au 8 rue de la Mairie, 16460 MOUTON.

Contact : 09 50 58 18 06

Mail : epicerie.eider@gmail.com

EN DIRECT DE LA MAIRIE... Mai 2016

Directeur de la publication : Bernard LACŒUILLE

Edition : Mairie de Saint Amant de Boixe

Comité de rédaction : Patrick Lizot, Frédérique Mandin, Nathalie Collignon, Peggy Le Floch, Annick Levêque, Maïté Dupeyrat, Anaël Vignat

Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique



EXPO FLOREALE

25^e édition

DU PAYS RUFFECOIS - CHARENTE

Parc de l'abbaye de Saint-Amant-de-Boixe

EN DIRECT DE LA MAIRIE...

13 de 16h à 20h

14 • 15 de 9h30 à 18h30

Mai 2016



Cherchez la P'tite Bête !

Entrée 3,50 €
Ticket à conserver valable pour les 3 jours,
Gratuit jusqu'à 18 ans



Horaires d'ouverture de la mairie

Lundi et mardi de 13h30 à 17h30

Mercredi : fermée toute la journée

Jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

Vendredi de 13h30 à 17h

Tél. 05 45 39 72 15 - Fax : 05 45 22 71 79

E.mail : mairie@saintamantdeboixe.fr

www.saintamantdeboixe.fr

www.abbaye.saintamantdeboixe.fr

N° urgence : 06 07 29 20 81

ESPACE D'ARCHITECTURE ROMANE

Contact : Abbaye de Saint-Amant-de-Boixe
16330 Saint-Amant-de-Boixe
Tél. 05 45 94 24 27
abbaye@saintamantdeboixe.fr
www.abbaye.saintamantdeboixe.fr

Horaires d'ouverture :

Du mercredi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 18h et les samedis, dimanches et jours fériés (sauf lundi) de 15h à 18h.



AMENAGEMENT DU BOURG

RAPPEL DES PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT RETENUS

- Améliorer la sécurité pour tous les usagers (sens de circulation unique, zone de traversée à vitesse limitée à 30 km/h, interdiction à la circulation des véhicules de plus de 19 tonnes, déviation pour les véhicules agricoles hors gabarit)
- Créer de nouvelles places de stationnement
- Favoriser et sécuriser la circulation piétonne
- Rendre attractive la traversée du bourg pour mettre en valeur la qualité de notre patrimoine
- Proposer un aménagement le plus économique possible (matériaux et entretien)

Si cet aménagement justifié, raisonnable et efficace comme l'ont reconnu tous les services de l'Etat et du Département, aménagement d'intérêt collectif souhaité par les Saintamantois à quelques personnes près, ne pouvait être réalisé maintenant, il y a beaucoup à craindre qu'au vu des difficultés, des décennies se passeraient sans que rien d'autre ne soit entrepris, conduisant à une dégradation prévisible de la circulation et de la vie quotidienne dans notre bourg.

QUELQUES MOTS SUR DES OPPOSITIONS

La démocratie c'est le droit fondamental pour chacun d'entre nous de manifester, entre autres, son opposition au projet d'aménagement. Quelques-uns, assez rares, sont dans ce cas à Saint Amant et s'opposent au « sens unique ». Ils font volontiers pour cela flèche de tout bois. Je n'entrerai pas dans la polémique subalterne au regard de l'enjeu. Mais je dirai quand même, et pour être bref que, comparer l'équipe municipale à la Wehrmacht, écrire, tous azimuts politiques et jusqu'à Paris, à des élus et à des institutions, pour nous dénoncer n'est pas d'un idéal démocratique très évident et de tels procédés peuvent poser problème...

Il y a pourtant un point précis que je ne peux laisser passer. Entendre dire par des opposants au projet qu'il n'y a pas eu de concertation dans l'opération en cours est faux, faux à un point tel que le Conseil Départemental a répondu et par écrit à ces opposants qui sollicitaient (dans quel but ?...) une rencontre

avec le Président : L'opération « a été précédée par une large communication de la municipalité auprès de la population. A cet effet, 2 réunions publiques ont été engagées avant même que l'étude ne soit réalisée, afin de débattre sur le sujet prépondérant du plan de circulation. Ce point particulier a fait l'objet d'une expérimentation de 3 semaines initiée par la Commune et encouragée par les services du Département. Celle-ci a permis aux riverains, usagers, piétons et commerçants de mesurer les conséquences d'un tel changement et de s'exprimer auprès de la commune. Cette démarche démocratique et participative exceptionnelle est à souligner. ».

J'ajoute, pour clore ce point de concertation, que les courriers et les remarques (favorables ou non au projet) qui m'ont été adressés, ainsi que les courriers en réponse que j'ai faits et le compte-rendu des rencontres que j'ai eues, ont été transmis au bureau d'études pour nourrir le travail de réflexion et de concertation et le projet définitif.

À l'occasion de l'exposition florale du Ruffécois - du vendredi 13 au dimanche 15 mai, l'Espace d'architecture romane sera accessible à un tarif préférentiel de 1,50 € pour tous. Gratuit pour les - de 18 ans. RV accueil de l'abbaye samedi et dimanche de 10h à 18h.

Visite du clocher - samedi 14 et dimanche 15 mai
Tarif : 2,50 € - Gratuit pour les - de 18 ans.
Limitée à 15 personnes. Réservation conseillée.
RV accueil de l'abbaye à 11h, 14h, 16h et 17h.

Visite de la crypte - samedi 14 et dimanche 15 mai
Tarif : 2,50 € - Gratuit pour les - de 18 ans.
Limitée à 15 personnes. Réservation conseillée.
RV accueil de l'abbaye à 15h.



Stage d'enluminure - du 20 au 22 mai

Encadré par Annie Bouyer, artisan enlumineur. Stage d'initiation ou de perfectionnement selon les techniques traditionnelles utilisées au Moyen-Age. Chaque participant travaille selon son niveau et ses aspirations. Matériel fourni sauf pinceaux. Sur réservation au 05 45 61 43 77.

Visite de l'abbaye de fond en comble - dimanche 5 juin.
(église, crypte, cloître, cuisine, réfectoire et cellier).
RV accueil de l'abbaye à 15h. Durée : 2h30.
Tarifs : 7 € et 3,50 €.

Concert Dom Rémi Carré - vendredi 10 juin
« Une bande de claviers » avec Freddy Eichelberger, Yoann Moulin, Pierre Gallon
RV église abbatiale, à 20h30.
Tarifs : 10 €, 8 € (adhérents), 5 € (étudiants, demandeurs d'emploi)

Visite du clocher et de la crypte - dimanche 12 juin
RV accueil de l'abbaye à 16h. Tarif : 5 €. Visite limitée à 15 personnes. Réservation conseillée



Claviers en fête, une rencontre inédite - samedi 21 et dimanche 22 mai

Autour de l'orgue renaissance de Saint Amant de Boixe, l'Ecole Départementale de Musique propose dans le cadre magique de l'abbaye deux jours de rencontre et de partage autour des instruments à claviers. Un bon moment de découverte en perspective. Avec Arnaud Augier, Hervé Carrère, Noëlla Fages, Myriam Gayat, Judicaëlle Giraudeau-Bureau, Emmanuelle Lucas, Aude Thévenon et leurs élèves.
RV Abbaye
Découverte musicale, samedi 21 mai à 17h30 et concert, dimanche 22 mai à 17h. Gratuit.



COUPS D'POUCE - AIDE AUX DEVOIRS

Un service régional d'aide aux devoirs par téléphone pour lutter contre le décrochage scolaire a vu le jour en octobre dernier dans la nouvelle région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes (ALPC) : **Coups d'pouce – Aide aux devoirs**. Il est gratuit et s'adresse à l'ensemble des lycéens de la grande Région.

L'idée vient du Québec. Dans la Belle Province, le service Allô Prof a fait ses preuves contre le décrochage scolaire. La Région a décidé d'en adapter le dispositif : désormais, les lycéens peuvent bénéficier gratuitement d'une aide aux devoirs sur **un simple appel téléphonique gratuit**.

Difficile à estimer, le décrochage scolaire (jeunes quittant leur formation sans diplôme) concernerait plusieurs milliers de jeunes en ALPC. Mis en place par la Région, qui assure la coordination des actions de lutte contre le décrochage scolaire, ce service d'aide aux devoirs s'adresse aux élèves de la seconde jusqu'au bac.

Un dispositif expérimental

Du lundi au jeudi, de 17 à 20 heures, les lycéens peuvent appeler gratuitement une plate-forme qui les aidera à faire leurs devoirs dans plusieurs matières fondamentales : mathématiques, physique, français,

langues étrangères (espagnol et anglais). A l'autre bout de la ligne, répondent des étudiants en master. La plate-forme permet ainsi à près d'une trentaine d'étudiants, sélectionnés en partenariat avec leur université, de travailler quelques heures par roulement en tant que vacataires. Ceux-ci sont rémunérés, ils bénéficient ainsi d'une expérience professionnelle auprès de jeunes et d'un revenu complémentaire pour poursuivre leur cursus universitaire. Ce service est d'ores et déjà accessible par téléphone pour tous les lycéens de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes.

Coups d'pouce – Aide aux devoirs

Appel gratuit au 05 57 57 50 00, du lundi au jeudi, de 17h à 20h.

Egalement accessible par l'environnement numérique de travail (ENT) pour les lycéens de l'académie de Bordeaux.



« JOBS » D'ETE : APPEL A CANDIDATURES

12 emplois d'été sont réservés aux jeunes Saint-Amantais pendant une période de six semaines en juillet et août. Deux jeunes travailleront donc chaque semaine pour la commune pendant la période considérée :

Caractéristiques des emplois

- ils sont ouverts à des jeunes de 16 à 18 ans habitant Saint-Amant-de-Boixe (garçons et filles) et disposant d'un compte bancaire ou livret de Caisse d'Epargne ou postal.
- la durée de l'emploi est d'une semaine.
- chaque emploi est créé dans les conditions réglementaires du droit du travail :
- l'intéressé(e) est engagé(e) par la commune au titre d'agent contractuel (avec établissement d'un contrat de travail) et affilié(e) au régime général de la Sécurité Sociale et à l'Ircantec.
- Un bulletin de salaire est établi.
- La rémunération est calculée à partir du SMIC + 1/10ème de congés payés (environ 300 € pour une semaine de travail).

○ La durée du travail est de 35 h (8h30 – 12 h et 13h30 – 17h).

○ Les jeunes seront encadrés pendant le travail par des employés municipaux ou des adultes de l'association « Sauvegarde du petit Patrimoine » ayant conventionné à cet effet avec la Commune.

● dans le cadre de leur emploi, les jeunes doivent découvrir le service public municipal et la vie de notre collectivité. Pour cela, ils participeront à des travaux d'entretien du patrimoine de la commune et à tous travaux d'intérêt communal notamment dans le domaine de l'environnement. Durant la semaine ils pratiqueront des tâches différentes.

Les jeunes intéressés doivent envoyer une lettre de candidature à la mairie avant le 17 juin 2016 dernier délai. Une rencontre avec l'ensemble des candidats aura lieu ensuite et un jury présidé par le Maire retiendra les candidatures fin juin.



OÙ EN EST-ON AUJOURD'HUI ?

Chacun a compris que l'aménagement prévu ne peut se réaliser dans l'improvisation et la précipitation. **Plusieurs tranches de travaux sont prévues** qui seront l'occasion de prendre en compte, en plus de l'amélioration de la circulation et de la sécurité, des problèmes essentiels comme l'alimentation en eau potable et la mise aux normes du réseau d'assainissement ainsi que la mise en conformité du territoire communal par rapport à la loi sur l'eau.

Pour ce qui concerne particulièrement l'eau potable, il s'agit de remplacer la canalisation principale d'alimentation située rue du Centre. Cette canalisation produit des fuites permanentes et des pertes en infiltration de plusieurs m3 par heure ce qui occasionne un gaspillage de la ressource naturelle et précieuse qu'est l'eau potable et en conséquence une perte financière partagée par tous les abonnés au réseau de distribution. Ces fuites sont dues à la vétusté des canalisations devenues poreuses. Le remplacement urgent et indispensable s'effectuera avec des conduites utilisant un nouveau matériau, la fonte blutop d'une durée de vie présumée de 100 ans. C'est le même problème qui avait en 2011 nécessité le remplacement de la conduite principale de la rue Basse, chantier qui s'est déroulé dans de bonnes conditions. Les travaux qui pourraient avoir lieu en automne seront entièrement à la charge du Syndicat d'eau. Ce chantier est indépendant de l'aménagement à proprement parlé du bourg. Pour des raisons évidentes il doit avoir lieu avant notre aménagement pour ne pas avoir à défoncer la rue nouvellement aménagée.

A la fin de cette année, nous commencerons les travaux d'aménagement par la construction de deux parkings. L'un au-dessus du parking existant au niveau des tennis, l'autre en face du restaurant scolaire dans le terrain acheté par la Commune. 23 places nouvelles de stationnement seront ainsi créées d'emblée.

Pour ce qui concerne les travaux d'aménagement de la circulation (trottoirs et chaussée), ils auront lieu à partir de 2017. A la suite du vote par le Conseil municipal le 11 septembre 2015 de l'avant-projet d'aménagement (le choix d'un sens unique), le bureau d'études travaille actuellement sur le projet lui-même conformément aux principes d'aménagement indiqués plus haut. C'est ce projet qui sera présenté bientôt à la population et qui, une fois amendé et enrichi des propositions recevables, sera le projet d'aménagement définitif voté par le Conseil municipal.

Naturellement, les travaux ne seront entrepris, comme pour tous les projets d'importance, qu'après l'obtention ferme par la Commune des subventions habituelles sollicitées.

Bien cordialement, à toutes et à tous.

Le Maire
B. LACŒUILLE

APPEL AU CIVISME !

CHIENS VACANTS SUR LA VOIE PUBLIQUE

RAPPEL : Les chiens ne doivent pas divaguer sur la voie publique et les propriétaires sont tenus de prendre les mesures nécessaires pour qu'ils ne puissent pas sortir librement sur la rue.

BRUITS DE VOISINAGE

L'arrêté préfectoral du 20 avril 1999 relatif aux bruits de voisinage précise que :

- Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage de jour comme de nuit.

- Les utilisateurs d'appareils à moteur thermique de bricolage et de jardinage ne sont autorisés qu'aux plages horaires suivantes :

. jours ouvrables : de 8h30 à 12h et 14h30 à 19h30

. samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h

. dimanches et jours fériés : de 10h à 12h

- Les propriétaires ou possesseurs de piscine sont tenus de prendre toutes mesures afin que le comportement des utilisateurs ainsi que les installations ne soient pas source de nuisances sonores pour les riverains.



DÉPÔT ILLÉGAL DE DÉCHETS

Il a été constaté plusieurs dépôts de gravats et autres déchets divers en bordures de chemins ou terrains en friche. Ce fait est absolument interdit. Des poursuites pourront être engagées envers les auteurs identifiés.

Nous rappelons que la déchetterie à VARS réceptionne tous les déchets du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h.

RAPPEL : Pour le confort de tous, il est rappelé que les poubelles ne doivent pas être sorties avant 18h la veille du ramassage.

Calendrier de ramassage des sacs jaunes

Semaines impaires le jeudi pour Le Bourg, Nitrat, La Bernarde, Fossejoint, La Faye et La Station soit le vendredi 13 mai et le jeudi 26 mai, le 9 et le 23 juin, le 7 et le 21 juillet et le 4 et le 19 août 2016.

Semaines impaires le vendredi pour La Fichère, Le Baluteau et Le Couradeau soit le 13 et le 27 mai, le 10 et le 24 juin, le 8 et le 22 juillet, le 5 et le samedi 20 août 2016



FEUX DE PLEIN AIR

Un nouvel arrêté préfectoral vient d'être publié concernant la prévention des incendies de plein air.

Cet arrêté rappelle que les feux à l'air libre (barbecues mobiles) sont autorisés sous réserve :

- Qu'ils soient placés à 5 mètres au moins de toute matière très inflammable (herbes sèches, résineux, papiers, cartons ...).

- Qu'ils soient distants d'au moins 20 mètres de tout stockage et dépôt de combustibles gazeux, liquides ou solides.

- Qu'ils soient surveillés pendant l'utilisation et notamment lors de l'allumage.

- Qu'un moyen d'extinction soit à la disposition immédiate de l'utilisateur.

- du respect d'un cahier des charges de lotissement.

- Ils sont interdits à l'intérieur et jusqu'à une distance de 200 mètres de bois, forêts, plantations ou landes.

En revanche, **les feux de plein air suivants sont strictement interdits** :

- Le brûlage des déchets ménagers.

- Le brûlage des déchets verts (éléments issus de la tonte de pelouses, de jardins et de parcs, de la taille de haies et d'arbustes, d'élagage, de débroussaillage et autres pratiques similaires). Aucune dérogation ne sera accordée.

- Le brûlage des pailles soumis à la PAC.

- Le lâcher de lanternes célestes.

Sont autorisés sous conditions : déclaration effectuée à la mairie pour une période de 3 mois maximum et respect de l'ensemble des conditions de sécurité (distances de sécurité, consultation du serveur vocal au 05 45 97 61 40).

- Le brûlage des résidus agricoles (taille des arbres, vignes, élagage des haies et autres résidus d'exploitation agricole).

- Le brûlage dans le cadre de la gestion forestière (coupes de bois, traitement après tempête, végétaux infectés).

BUDGET COMMUNAL 2016

PAS D'AUGMENTATION D'IMPÔTS EN 2016

Comme cela a été annoncé lors de la réunion publique du 21 mars dernier, le budget 2016 s'équilibre cette année encore sans augmentation du taux des quatre taxes directes locales, taux fixé après la baisse

votée par la Commune en 2011 :

- Taxe d'habitation : 14,59%
- Taxe foncière bâti : 19,71%
- Taxe foncière non bâti : 51,61%
- Taxe professionnelle CFE : 16,13%

Quelques chiffres :

Budget principal primitif 2016

- Fonctionnement 2 278 107 €.

- Investissement 639 423 €

Excédent global 895 087 € sur le budget 2015 réalisé (à titre comparatif, l'excédent sur le budget 2008 était de 801 931 €)

Budget principal : Emprunts

Comparaison avec les communes de même strate

Communes de 500 à 2 000 habitants	Saint Amant	Moyenne Charente	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Encours de la dette / habitant	166 €	387 €	406 €	667 €
Annuité de la dette / habitant	23 €	71 €	70 €	109 €

Nombre de communes traitées pour le département : 43 soit 84,6% de la catégorie démographique du département

Nombre de communes traitées pour la région : 152 soit 91,6% de la catégorie démographique de la région

Nombre de communes traitées pour la France entière : 2 961 soit 85,7% de la strate de la France entière

EN BREF

ENQUÊTE SUR L'AMÉLIORATION DES SERVICES AU PUBLIC

Du 25 avril au 27 mai 2016, les services de l'Etat et du Département organisent conjointement une enquête auprès des Charentais pour mieux comprendre et mieux mesurer l'utilisation des services publics existants.

Cette enquête permettra d'identifier les services considérés comme prioritaires par les habitants, la fréquence de leur utilisation, ainsi que ceux perçus comme déficitaires ou manquants.

Un questionnaire papier est disponible à la Mairie mais il est également téléchargeable sur le site internet de la Préfecture : www.charente.gouv.fr

RÉVEIL PRINTANIER DE CULTURE & PARTAGE

L'association Culture et Partage relance les activités du jardin associatif et biologique, avec une surface en permaculture et un verger.

Situé rue des Métairies à St Amant (entre le stade et le rond-point), chacun peut y participer selon ses moyens et sa disponibilité. Les légumes bio 2016 seront ainsi accessibles à des tarifs très abordables.

Par exemple, le kilo de pommes de terre pourra varier entre 0,15 € et 0,60 € selon l'implication de l'adhérent. Mais dans son esprit initial de promouvoir la vie citoyenne, les échanges et de défendre l'intérêt général, Culture et Partage propose aussi des animations : ateliers de transformation alimentaire, jeux, pique-niques, projections-débats, conférences... L'adhésion est de 2€ minimum.

Pour toute information, contacter le 05 45 39 79 49.